AIDEMA
École de Musique
Théâtre et Marionnettes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27/11/2022

PROCÈS VERBAL

Lieu : Mare au Loup – Le Perray-en-Yvelines

Présents :

Adhérents :
15 membres actifs ou adhérents âgés de plus de 16 ans,
8 membres actifs au adhérents âgés de moins de 16 ans représentés par leurs représentants légaux pour les votes,
15 membres actifs ou adhérents âges de plus de 16 ans ayant donné pouvoir pour les votes

Invités, représentants des pouvoirs publics :
Commune Le Perray-en-Yvelines : Mme Gallet

Invité, salarié de l'École :
Olivier Depaix : Directeur

Décompte des présents et représentés :
38 adhérents sont présents ou représentés. Le quorum de 10 % (173 adhérents à la date de l'AG, soit un quorum de 17) est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour
Présentation et vote du rapport moral de la saison 2021 - 2022
Présentation et vote du rapport financier de la saison 2021 – 2022.
Renouvellement du Conseil d'Administration
Questions diverses

Table des matières

1. Présentation du rapport moral 2021 - 2022 2
2. Présentation du rapport financier 2021 - 2022 8
3. Votes du rapport moral et du rapport financier 11
4. Renouvellement du CA 11
5. Questions diverses 12

La séance est ouverte à 10h15 par la présidente, Sylvie Doulliet.

La présidente rappelle l'ordre du jour :

- Présentation et vote du rapport moral saison 2021 - 2022,
- Présentation et vote du rapport financier saison 2021 - 2022,
- Renouvellement du CA,
- Questions diverses.

Les présentations sont accompagnées de supports projetés sur écran.

1. Présentation du rapport moral 2021- 2022

La présidente rappelle la raison d'être et les missions de l'AIDEMA, figurant dans ses statuts :

- École associative avec une grande possibilité d'ouverture (différent d'un conservatoire qui a des missions plus professionnalisantes) ;
- Activités pédagogiques et artistiques selon le schéma préconisé par le Ministère de la Culture :
    - École de musique,
    - École de théâtre,
    - Activité Marionnettes qui rencontre un joli succès depuis son lancement ;
- Cours donnés sur les 3 communes d'Auffargis, des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines ;
- Activités accessibles au plus grand nombre :
    - Enfants : avec un règlement des études par cycles, suivant le schéma préconisé par le ministère de la culture,
    - Adultes (plus par rapport à un conservatoire)
    - Activités intergénérationnelles et conviviales, de la maternelle jusqu'à 94 ans -> lien social important ;
- Participation et organisation de l'animation culturelle locale, sur les 3 communes.

L'AIDEMA a les agréments suivants :

- Agréée Jeunesse et Éducation Populaire depuis 2004,
- Reconnue d'intérêt général depuis 2018. Dans ce cadre les adhésions et les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu (pas les cours).

À la date de l'AG, l'AIDEMA compte 140 familles adhérentes, 173 élèves. 28 % des adhérents s'investissent dans la vie de l'association en tant que bénévoles et / ou au Conseil d'Administration.

Sur l'année 2021 – 2022, l'AIDEMA a fonctionné avec 15 professeurs, 1 directeur (Olivier Depaix) et 1 assistante administrative (Virginie Bressis). Parmi les 15 professeurs, 14 sont salariés et nous avons 1 contractuel (théâtre).

Le Conseil d'Administration compte 7 membres :

- Sylvie Doulliet (présidente),
- Franck Doulliet (en charge du suivi de la politique RH et de la saison des spectacles),
- Eric François (en charge de la veille législative et en support de la partie finances),
- Pierre-Jérôme Glénard (en charge de la formation),
- Jérôme Michaud (secrétaire),
- Bernard Seau (en charge du suivi du matériel et des locaux),
- Nathalie Vergriete (trésorière).

A la rentrée 2022, nous enregistrons les départs de 2 professeurs :

- Laurence Confesson (formation musicale) remplacée par Augustin d'Oliveira et Catherine Daparo,
- Fabien Lacoste (saxophone) remplacé par Pierre-Marie Bonafos.

La présidente rappelle les outils de contacts vers l'AIDEMA :

- Adresse mail : **contact@aidema.net**,
- Téléphone : **06.95.35.13.05** avec des permanences assures les mercredis de 20h à 22h et les jeudis de 9h à 16h,
- Le site internet : **www.aidema.net**.
- La page facebook.

Olivier Depaix fait le point sur les activités de l'AIDEMA au cours de la saison 2021 – 2022 :

- **Musique** :
  - Cours individuels d'instruments et chant,
  - Cours collectifs : éveil musical à partir de 3 ans, ateliers découverte à 6 ans, formation musicale à partir de 6 – 7 ans,
  - Pratiques collectives :
    - Ensembles instrumentaux
    - Chorales : enfants et chorale des Rigoles,
  - Studio de répétition en location ;
- **Théâtre** :
  - Cours pour enfants,
  - Cours pour adultes,
  - Troupe Têtes de Litote ;
- **Marionnettes** :

- Troupe Silver Moustache :
  - Atelier enfants mis en place l'an dernier,
  - Atelier adultes.

Olivier est heureux d'accueillir la chorale des rigoles, dirigée par Stéphane Ung.

Sylvie Doulliet rappelle les axes de travail de l'association sur la saison 2021 – 2022 :

- **Satisfaction des adhérents :** cela avait été identifié à la rentrée 2021, avec un sujet sur l'accueil des adhérents et la communication. Le sujet ne remonte pas récemment mais le CA reste attentif au sujet.
- **Communication interne et externe :**
  - Difficultés dans la diffusion des newsletters (spams),
  - Mise en place du logiciel OpenTalent cette année,
  - Des progrès sont à faire sur le sujet.
- **Gestion des salariés :**
  - Politique de gestion mise en place ces deux dernières années – à poursuivre,
  - Mise en œuvre du règlement des études :
    - Rapprochement du schéma de développement artistique du Ministère de la Culture,
    - Passage d'examens pour les élèves qui le désirent, avec une cohérence nationale,
    - Prévention risques psycho-sociaux et harcèlement :
      - Suivi par l'ACMS (médecine du travail) pour les salariés si besoin,
      - Virginie Bressis et Jérôme Michaud sont référents sur les sujets harcèlement moral et harcèlement sexuel. Jérôme Michaud rappelle à l'assemblée qu'il faut contacter les référents si des problèmes de cet ordre sont rencontrés dans l'association.

Côté **spectacles et diffusion**, la saison 2021 – 2022 a permis la mise en place d'une saison de concerts d'élèves qui sera complétée cette année :

- Douces heures de l'AIDEMA (3 dans l'année),
- A l'approche de Noël,
- Dal Segno : au printemps - pratiques collectives,
- Al Coda : en juin,
- En bonne Compagnie : pour les classes de théâtre,
- 3 Master Class d'improvisation.

L'association répond aux demandes des communes et aux autres associations. Sur la saison 2021 – 2022, on recense une trentaine d'évènements auxquels a participé l'AIDEMA :

- Participation OSN au cinéma en plein air à Auffargis,
- Concert symphonique autour d'Ennio Morricone,
- Marchés nocturnes au Perray,
- Spectacle de marionnettes musicales durant le Festival des Mots à la Bergerie Nationale,
- Beaujolais nouveau à Auffargis,
- Lettre au père Noël à Auffargis,
- Jazz in Auffargis,
- Contes musicaux : 4 sessions dans l'année,
- Téléthon au Perray,
- Carnaval des Essarts le Roi.

Olivier insiste sur le fait que les animations sont soumises à l'intervention des professeurs. Sans financement, on peut avoir du mal à tout assurer. Une trentaine d'évènements ont eu lieu l'année dernière. Nous avons des sollicitations d'autres communes. Un support de la CART pourrait faciliter les réponses aux sollicitations.

Sur le **plan financier,** l'association reste financée aux deux tiers par ses adhérents et à un tiers par les communes via des subventions. La convention nous liant aux communes est reconduite tacitement jusqu'en 2023. En 2021, les subventions communales étaient gelées depuis 7 ans, malgré l'augmentation des salaires de nos salariés. Nous avons demandé une augmentation des subventions aux communes l'an dernier. Seule Auffargis a accepté cette augmentation. On peut noter que Les Essarts et Le Perray n'ont versé que la moitié que de leurs subventions à la clôture de l'exercice fin septembre. Cela devrait être régularisé d'ici fin 2022. Sur l'exercice, nous avons obtenu des subventions exceptionnelles pour le développement des marionnettes (matériel et formation) avec le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA). 3 associations nous également donné leur trésorerie suite à leur dissolution. Le résultat de l'exercice est en déficit de -17 k€. Le bilan financier de la saison 2021 – 2022 est détaillé lors de la présentation du rapport financier.

Concernant **l'évolution des effectifs**, nous enregistrons :

- Une augmentation avec un retour aux effectifs avant COVID (incluant la chorale des rigoles) : 173 adhérents à la date de l'AG, contre 159 l'an dernier ;
- Augmentation des effectifs en musique (130 à 147) ;
- Stabilisation en théâtre et en marionnettes ;
- Le nombre de débutants en musique a nettement augmenté. Il est à son plus haut depuis 10 ans (30 élèves), ce qui est bon signe, les débutants étant les élèves de demain ;

- Les effectifs en éveil musical ne se redressent pas, contrairement à ce qui est observé dans la plupart des écoles musique. Cela s'explique sans doute pour des questions d'horaire et de lieu.

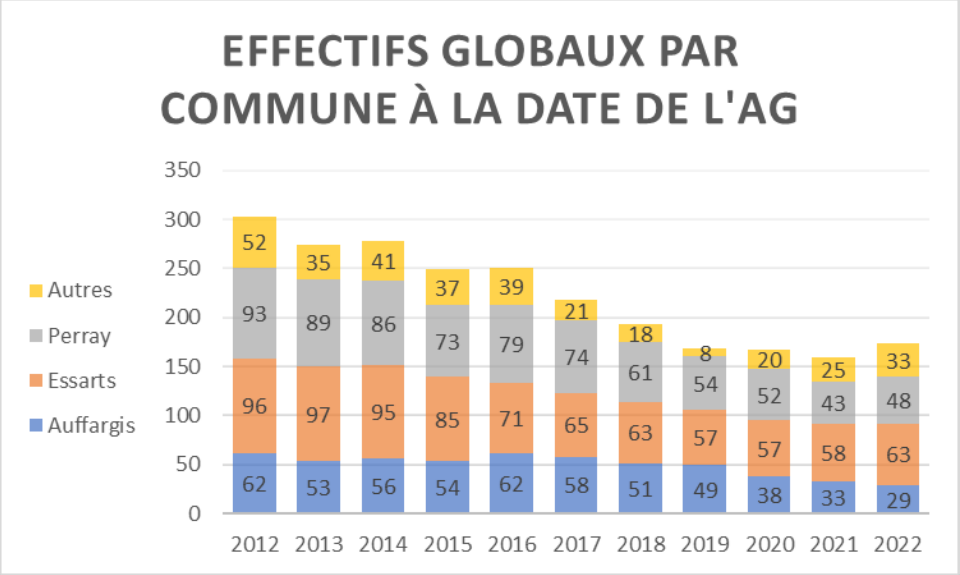

Pour les projets 2022 – 2023, le CA et les salariés continueront à travailler sur les axes suivants :

- **Satisfaction des adhérents** : processus de communication et de gestion à revoir, avec le logiciel OpenTalent,
- **Locaux** : des changements sont annoncés par les mairies mais on ne connaît pas les échéances,
- **Intégration à la CART** : annonce de M. Gourlan lors de l'inauguration de la tribune à la Mare au Loup, avec prise en compte de l'AIDEMA par la CART en 2023. Les modalités et les échéances restent à définir ;
- **Révision du projet associatif de l'AIDEMA** : Implication des salariés, des adhérents et des élus dans la définition du projet sur ces deux dernières années. Le projet se décline :
    - **Enseignement** : intégration dans le schéma d'enseignement artistique national. Enseignement artistique inclusif : accueil personnes handicapées, en adaptant l'enseignement. Il faut que les locaux s'y prêtent.
    - **Diffusion** : saison de spectacles des élèves, avec transversalité. Animation à la demande des communes qui nous subventionnent, alors que la partie Animation n'est pas financée. Changements à venir avec la CART.
    - **Le projet sera révisé avec les évolutions réglementaires**. Evolution sur les projets artistiques également (chorales, aides de la région avec appels à projets)

À la fin de la présentation, la présidente invite l'assemblée à poser ses questions.

Question dans l'assemblée : Trouve-t-on les newsletters sur le site internet ?

Réponse CA et Olivier Depaix : Non, le site internet affiche une synthèse des principales informations. Des problèmes sur la diffusion des newsletters sont rencontrés (atterrissage dans les spams). Il faut améliorer ce point.

Question dans l'assemblée : Quelles sont les solutions immédiates pour avoir des locaux acceptables pour la Romanie, aux Essarts-le-Roi ? Y a-t-il un plan de maintenance ou de travaux ?

Réponse O. Depaix : Les problèmes urgents sont réglés avec la commune et les services techniques. Les besoins d'entretien sont là. Il faut alerter dès que des problèmes sont rencontrés et ne pas intervenir soi-même. Aux Essarts, une salle au CCS serait disponible. Il faut travailler sur le sujet en regardant quels cours pourraient être organisés là-bas (convention à venir).

Intervention Mme Gallet : Pour Le Perray, la solution est identifiée avec l'utilisation future des bâtiments TelFrance par les associations. Il y aura de gros besoins de financement avec des demandes de subvention. Dans l'intervalle, le subventionnement par la CART améliorera l'image.

Question dans l'assemblée : Les horaires des cours ne sont pas forcément adaptés aux adultes. Pourrait-on avoir des cours après 20 h ?

Réponse O. Depaix : Cela concerne les cours de cuivre. Il est très compliqué d'organiser des cours sur des horaires différents, pour des professeurs qui ne viennent qu'une fois par semaine et qui ont des enfants en cours. Il faudrait avoir plus d'élèves dans certains instruments.

Question dans l'assemblée : Est-il possible d'avoir les programmes des examens de cycles, sous forme de partition ?

Réponse O. Depaix : Il est possible d'avoir les partitions passées. Ce n'est pas possible pour l'année en cours.

Question dans l'assemblée : Peut-on prévoir d'avoir un programme de concert plus conséquent avec l'OSN, 1h30 par exemple ? Peut-on bâtir des partenariats avec d'autres orchestres (Harmonie de Lévis, Saint-Cyrienne, ensembles accordéons, fanfares) ?

Réponse O. Depaix : C'est envisageable. Beaucoup de projets peuvent être imaginés. Il faut monter des projets précis, si on veut des subventions en particulier.

Question dans l'assemblée : Continue-t-on à faire des interventions dans les écoles ?

Réponse O. Depaix : Le Conservatoire le fait avec des salariés, gratuitement pour les écoles. Si on le fait, il faut faire payer les écoles.

Question dans l'assemblée : Quel pourcentage d'élèves participe aux cours collectifs / ensembles ?

Réponse CA : 85 participants aux ensembles. Un tiers des participants aux ensembles suit des cours individuels. Cela fait donc environ 60 élèves qui participent aux ensembles, soit un tiers des adhérents. Ceci est un axe de progrès pour faire participer le maximum d'élèves aux pratiques collectives et aux spectacles.

Question dans l'assemblée : Quel est le programme pédagogique pour les Fargugusses ?

Réponse O. Depaix : Pour le moment, il n'y a pas de professeur disponible pour encadrer la fanfare. Il faut travailler dessus.

Mme Gallet quitte l'assemblée en s'excusant.

2. Présentation du rapport financier 2021- 2022

Nathalie Vergriete, trésorière de l'association, présente le rapport financier qui fait le bilan de l'exercice 2021 - 2022.

Comptabilité :

Dépenses totales de l'exercice 2021 – 2022 : 144 055 €, en hausse de 17 % par rapport à l'année précédente (122 740 € dépensés au cours de la saison 2020 – 2021) déclinées ainsi :

- 126 753 € pour les rémunérations des salariés,
- 4 389 € pour les instruments de musique,
- 6 983 € pour les spectacles,
- 2 926 € pour les frais divers en musique et théâtre,
- 1 543 € pour les frais de comptabilité,
- 1 461 € pour les frais de fonctionnement de l'association.

La hausse des dépenses est essentiellement liée à l'augmentation des salaires (75 %) et à la reprise des spectacles après le COVID (25 %). Comme chaque année, on note que plus de 95 % des dépenses sont liées aux missions directes de l'association, dont 93 % pour l'enseignement artistique et 5 % pour les spectacles.

Recettes totales de l'exercice 2021 – 2022 : 126 738 €, en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente (128 946 € de recettes en 2020 – 2021), réparties ainsi :

- 79 236 € d'adhésions et cours (part adhérents),
- 34 816 € de subventions (subventions de nos 3 communes : Auffargis, Les-Essarts-le-Roi et Le Perray-en-Yvelines),
- 9 617 € d'autres recettes (locations instruments, studio, …), dont environ 8 000 € de dons d'autres associations (exceptionnel),
- 3 069 € de concerts et manifestations.

Les recettes sont en légère baisse par rapport à l'année dernière. Il faut noter que la moitié des subventions du Perray et des Essarts n'ont pas été versées sur l'exercice dans l'attente d'un subventionnement par la CART qui n'a pas eu lieu (espéré pour 2023). Des recettes exceptionnelles permettent de réduire le déficit (dons d'associations et subventions FDVA).

L'exercice se termine sur un déficit de – 17 317 €, soit 12,0 % des dépenses. Si on inclut le reste des subventions du Perray et des Essarts qui devrait être versé avant la fin de l'année, le résultat serait proche de l'équilibre. On rappelle les résultats des années précédentes : + 6 206 € en 2021, + 7 516 € en 2020 et - 7 946 € en 2019. Ce résultat est à rapprocher de notre besoin de réserve évalué à 11 435 € (1 mois de salaires et charges et indemnisation de 3 mois en cas de remplacement d'un professeur).

Le détail des dépenses et recettes, hors spectacles, est présenté.

Le réalisé 2021 – 2022 est conforme au prévisionnel que nous avions élaboré en octobre 2021 sur la base de nombres d'adhérents et d'heures de cours stables et de subventions communales gelées. Hors éléments exceptionnels (non versement des subventions et dons

exceptionnels), **l'écart prévu vs réalisé est de 1 929 € sur un budget global de 128 946 €.** Nous faisons ce constat tous les ans, ce qui montre la fiabilité de nos prévisions et la gestion efficace de notre association.

Quelques chiffres clés de l'exercice sont présentés :

- Une heure-année de cours coûte 1 776 €, dont 84 % de salaires et charges (la baisse des effectifs induit la répartition des frais fixes sur moins de monde d'où la hausse de coût des cours et la baisse de la part relative des salaires),
- Le coût annuel moyen sur 3 ans pour un élève est de 798 €.
- Cette année, le point d'indice a augmenté de 4,6 %. Il augmentera de 3,6 % au 1er janvier 2023. Une clause de revoyure est prévue en 2023. Les coûts vont inéluctablement augmenter à l'avenir.

En conclusion, la gestion mise en œuvre par le CA depuis de nombreuses années assure la bonne santé financière de l'AIDEMA dans le temps, avec des résultats conformes aux prévisions. Néanmoins, les subventions communales étant gelées, la situation de l'AIDEMA reste fragile. Nous n'avons pas les moyens d'investir dans nos projets et les charges sont en croissance constante. Cette croissance risque de s'accélérer et il devient impossible de faire supporter cette charge aux adhérents en augmentant les tarifs déjà élevés. Pour survivre, l'association a besoin de subventions complémentaires. Ce sera tout l'objet des discussions à venir pour un fonctionnement avec la CART.

À l'issue de cette présentation, la présidente invite l'assemblée à poser ses questions sur le rapport financier avant de passer au vote.

Question dans l'assemblée : Les subventions de la CART se substitueront-elles à celles des communes ?

Réponse CA : Les décisions sont à venir. Nous expliquons les tenants et aboutissants aux élus. Les décisions leur reviennent.

Question dans l'assemblée : Les communes des Essarts et du Perray n'ont pas versé la moitié des leurs subventions. Y a-t-il un risque que la CART se base sur les subventions réellement versées sur l'exercice ?

Réponse CA : Le besoin de subventionnement est évalué à 130 k€, en vue d'aligner nos tarifs sur ceux du Conservatoire, de maintenir le parc instrumental et d'assurer la saison de spectacles. Nos explications à la CART se base sur cette évaluation et nos besoins, et non sur les subventions versées.

Réponse O. Depaix : Il n'y a qu'ici qu'on observe cette situation. Les communautés d'agglomération font évoluer leurs subventions avec l'inflation.

Question dans l'assemblée : Ne faudrait-il pas faire rouler les professeurs par ensemble et par type d'animation ?

Réponse CA : L'optimisation des moyens est déjà au cœur des animations organisées.

Question dans l'assemblée : Où en est-on en trésorerie ?

Réponse CA : La trésorerie est encore confortable mais les déficits peuvent se creuser très vite.

3. Votes du rapport moral et du rapport financier

Nous passons au **vote du rapport moral 2021 – 2022.**
Résultat : 38 votes « pour », 0 vote « abstention », 0 vote « contre ».
Le rapport moral est adopté.

Nous passons au **vote du rapport financier 2021 - 2022.**
Résultat : 38 votes « pour », 0 vote « abstention », 0 vote « contre ».
Le rapport financier est adopté.

4. Renouvellement du CA

Pierre-Jérôme Glénard ne se représente pas. Les autres membres sortant se représentent. Jean-Christophe Friederici propose sa candidature.

Il y a donc 7 candidatures soumises au vote de l'assemblée : Franck Doulliet, Sylvie Doulliet, Éric François, Jean-Christophe Friederici, Jérôme Michaud, Nathalie Vergriete, Bernard Seau.

Résultat du vote : 0 vote « contre », 0 vote « ne se prononce pas », les 7 candidats sont élus pour siéger au Conseil d'Administration à l'unanimité.

Le nouveau CA se réunira le jeudi 15/12/2022 à 21 h pour élire le bureau.

5. Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 11h48. Le présent procès-verbal et les documents de présentation projetés seront accessibles sur le site internet www.aidema.net.

Le présent procès-verbal est approuvé par le Conseil d'Administration en sa réunion plénière du jeudi 15 décembre 2022.

Rédigé par Jérôme Michaud, secrétaire CA AIDEMA

Sylvie Doulliet, présidente AIDEMA

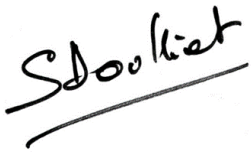

RAPPORT MORAL AIDEMA – Saison 2021 - 2022

Table des matières

1. Vie associative 2
   a. Statuts 2
   b. Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration 2
   c. Communication / Contacts 3
   d. Agréments 3
2. Axes de travail 2021-2022 3
   a. Poursuite de la politique de gestion des salariés 3
   b. Pédagogie 3
   c. Mise en place d'un nouvel outil d'administration, OpenTalent 3
   d. Satisfaction des adhérents et locaux 4
   e. Revue de la politique évènementielle / Intégration au projet associatif 4
   f. Prévention des risques psycho-sociaux, du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes 4
3. Adhérents 4
4. Enseignement et pratique des arts / pédagogie 7
   a. Offre pédagogique 7
   b. Equipe pédagogique 8
   c. Locaux et matériel 8
5. Spectacles et diffusion 9
6. Partenariats et conventions 9
7. Bilan financier 2021 - 2022 10
8. Projets -Saison 2022 - 2023 10
   a. Rapprochement de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires 10
   b. Politique RH 10
   c. Poursuite du déploiement d'OpenTalent 10
   d. Satisfaction des adhérents et locaux 11
   e. Nouvelles activités 11
   f. Projet Associatif 11
9. Conclusion 11

Ce document fait le bilan des actions de l'AIDEMA sur la saison 2021 - 2022. Il intègre le rapport moral et le rapport d'activités sur la période. Il présente également les projets de l'AIDEMA pour la saison 2022 -2023 et le projet associatif pour le futur.

1. Vie associative

a. Statuts

Tel que figuré dans ses statuts, l'AIDEMA reste porteuse de son **projet associatif de promotion, d'accès à la culture, de pratique artistique et de lien social** au moyen de :

- L'enseignement et la pratique des arts,
- Le soutien au spectacle vivant et à la diffusion publique,
- Toute activité visant à maintenir ou à développer du lien social entre ses membres.

Pour ce faire, elle noue des partenariats avec d'autres organismes ou associations. L'association exerce son activité d'enseignement sur les territoires d'Auffargis, des Essarts-le-Roi, du Perray-en-Yvelines, et de toute collectivité territoriale signataire d'une convention avec l'association. Des discussions sont en cours pour que la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART) prenne en compte l'AIDEMA dans sa politique et son action culturelles.

L'exercice de l'Association se déroule du 1er octobre au 30 septembre. Sur la saison 2021 – 2022, un tiers des familles adhérentes se déclare prêt à s'impliquer de manière régulière ou ponctuelle dans les activités de l'AIDEMA, notamment pour l'organisation des spectacles.

L'école de musique, de théâtre et de marionnettes fonctionne avec 15 salariés et 1 contractuel, sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

b. Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

À la suite de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2021, le Conseil d'Administration est composé de **7 membres bénévoles**, les mêmes que l'année précédente : Franck Doulliet, Sylvie Doulliet, Eric François, Pierre-Jérôme Glénard, Jérôme Michaud, Bernard Seau, Nathalie Vergriete. Les personnes suivantes sont toujours membres du bureau :

- Présidente : Sylvie Doulliet,
- Secrétaire : Jérôme Michaud,
- Trésorière : Nathalie Vergriete

Depuis la saison 2019-2020, le CA a structuré son fonctionnement selon des pôles de responsabilité, en plus des responsabilités associées aux prérogatives des membres du bureau. Depuis mars 2021, la répartition des tâches est la suivante :

- Ressources Humaines : Franck Doulliet en support au Directeur,
- Veille législative : Eric François en support au Directeur,
- Formation professionnelle : Pierre-Jérôme Glénard,
- Communication : Sylvie Doulliet en support au Directeur,
- Pôle Spectacles : Franck Doulliet,
- Gestion des locaux du matériel : Jérôme Michaud et Bernard Seau,
- Outils informatiques : Jérôme Michaud,
- Pédagogie : Directeur école, avec validation du CA.

Le Conseil d'Administration **recherche des bénévoles motivés** dans tous les secteurs d'activité. Si vous êtes disposés à donner un coup de main et que vous n'êtes pas sûrs de nous l'avoir déjà signalé, informez-en Virginie, notre assistante administrative (contact@aidema.net). **N'hésitez pas à nous**

rejoindre au sein du Conseil d'Administration qui a besoin de renouvellements réguliers et qui accueille des membres dès l'âge de 16 ans. L'élection des membres du CA se fait au cours de l'Assemblée Générale.

Entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à 11 reprises en sessions ordinaires aux dates suivantes : 23/09/2021, 14/10/2021, 04/11/2021, 16/12/2021, 20/01/2022, 17/02/2022, 24/03/2022, 21/04/2022, 19/05/2022, 09/06/2022, 29/06/2022. Aucune réunion extraordinaire ne s'est tenue au cours de l'année, la crise COVID étant derrière nous pour l'organisation de nos activités.

c. Communication / Contacts

Le site Internet **www.aidema.net** et notre mail contact@aidema.net sont les moyens les plus simples et les plus rapides pour être informé des activités de l'École ou nous contacter. Pour ce qui est des informations, nous travaillons essentiellement par mail : si un mois se passe sans que vous ne receviez de message de notre part, prenez contact avec l'administration (contact@aidema.net) afin de vérifier que nous disposons bien d'une adresse valide.

d. Agréments

L'école est agréée « Jeunesse et Education Populaire » depuis décembre 2004. Depuis cette date, l'agrément est régulièrement reconduit.

En juin 2018, nous avons été reconnus « association d'intérêt général » par l'administration fiscale. Nous sommes donc habilités à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux à d'éventuels mécènes. Depuis cette reconnaissance, le montant de l'adhésion à l'AIDEMA est considéré comme don et est déductible fiscalement.

2. Axes de travail 2021-2022

Sur l'exercice 2021-2022, en cohérence avec les projets présentés à l'AG du 28/11/2021, outre la gestion courante de l'École, le CA, le Directeur et les salariés ont travaillé sur les sujets suivants :

a. Poursuite de la politique de gestion des salariés

Une nouvelle politique de gestion des salariés a été mise en place l'année dernière, en mettant les relations humaines et la gestion des compétences au cœur de nos activités. Elle s'est poursuivie cette année et sera consolidée sur la saison 2022 – 2023, en l'articulant avec la partie évènementielle de nos activités (mise en avant des talents artistiques et pédagogiques des professeurs). L'avenant 182 de la convention collective a été mis en place cette année.

b. Pédagogie

Le nouveau règlement des études a été mis en place cette année. Il sera intégré au projet associatif présenté au cours de cette AG.

c. Mise en place d'un nouvel outil d'administration, OpenTalent

L'outil OpenTalent a été mis en place ces deux dernières années pour administrer l'Ecole. Son déploiement se poursuivra pour communiquer plus facilement, gérer les inscriptions, les adhésions, le matériel de l'École, etc …

d. Satisfaction des adhérents et locaux

La satisfaction des adhérents est au cœur des préoccupations du CA. Nous rencontrons des difficultés pour disposer de locaux agréables pour les conditions de travail des professeurs et l'accueil des adhérents. Le sujet est au centre de discussions que nous avons avec les communes et la CART.

e. Revue de la politique évènementielle / Intégration au projet associatif

Le projet associatif a fait l'objet d'une consultation des salariés, des adhérents et des élus. Nous le présentons lors de cette AG (voir annexe). Ce projet inclut le nouveau règlement des études et la vision de l'AIDEMA pour l'accès à la culture sur notre rayon d'action. La saison des spectacles fait partie intégrante de ce nouveau projet. Elle comprend :

- **« Douce Heure de l'AIDEMA »** : Audition d'élèves d'1h00 maximum donc 45 minutes de musique « pure ». Participation variée (maximum 10 minutes par classe) des élèves présentant leur programme du moment. Jauge du public : 50. Accessible à toutes les disciplines.
- **« Dal Segno »** : Spectacle d'élèves musique et/ou art dramatique sur un thème donné (film, autour du monde, l'eau, rouge, l'Asie etc…). Participation variée sur propositions et aboutie artistiquement. Durée : 1h20. Jauge du public : 150. Accessible à toutes les disciplines favorisant la transversalité.
- **« Al Coda »** : Spectacle de fin d'année d'élèves musique et/ou art dramatique sur un thème donné (film, autour du monde, l'eau, rouge, l'Asie etc…). Participation variée sur propositions et aboutie artistiquement. Durée : 1h20. Jauge du public : 150. Accessible à toutes les disciplines favorisant la transversalité.
- **« En bonne compagnie… »** : Spectacle spécial art dramatique par les élèves théâtre et troupes théâtre et marionnettes de l'AIDEMA sur un thème donné (possible participation du département musique). Durée 1H00. Jauge du public : 150.
- **« A l'approche de Noël »** : Spectacle d'élèves musique et/ou art dramatique sur un thème « Noëlistique ». Participation variée sur propositions. Durée : 1h20. Jauge du public : 150. Accessible à toutes les disciplines favorisant la transversalité.
- **« Carte Blanche »** : Concert de Professeurs avec ou sans leur groupe instrumental. Entrées payantes. Format 1h00 sans entracte avec un temps d'échange avec le public après le concert. Jauge du Public 50 à 100 personnes.

Outre les spectacles organisés par l'AIDEMA, l'Ecole intervient avec ses élèves et ses ensembles pour animer les évènements organisés par les communes et les associations. Au total, l'AIDEMA est intervenue sur une trentaine d'évènements sur la saison 2021 – 2022.

La troupe de théâtre des « têtes de litote » propose une pièce de théâtre par saison

f. Prévention des risques psycho-sociaux, du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Les règlements intérieurs pour les salariés et pour les adhérents ont été mis à jour pour intégrer un volet sur la prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes. L'association dispose de deux référents sur ces sujets, Virginie Bressis et Jérôme Michaud. Vous pouvez les contacter en toute confidentialité si vous êtes victime ou témoin de faits de harcèlement ou d'agissements sexistes. Virginie et Jérôme vous conseilleront sur la marche à suivre.

3. Adhérents

Les adhérents sont le cœur de l'association. En adhérant à l'AIDEMA, on s'engage à faire vivre ce pour quoi l'AIDEMA existe : l'enseignement et la pratiques des arts, le soutien et la diffusion du spectacle vivant, le maintien et le développement du lien social dans nos communes. Nous nous efforçons de faire de nos cours autre chose que des biens de consommation hebdomadaire.

Les inscriptions à l'école se font sur l'année scolaire (inscriptions des adhérents lors des forums des associations sur les 3 communes début septembre, sessions d'inscription au château de la Romanie aux Essarts-le-Roi en septembre, pré-inscriptions pour l'année suivante en juin).

La crise sanitaire en 2020 et 2021 n'a pas facilité la remontée des effectifs. Nous constatons une remontée à la rentrée de septembre 2022, grâce à l'intégration de la Chorale des Rigoles à l'association. Le turn-over est revenu à des niveaux plus normaux avec 35% d'élèves non réinscrits (il était de 50% en 2019 2020).

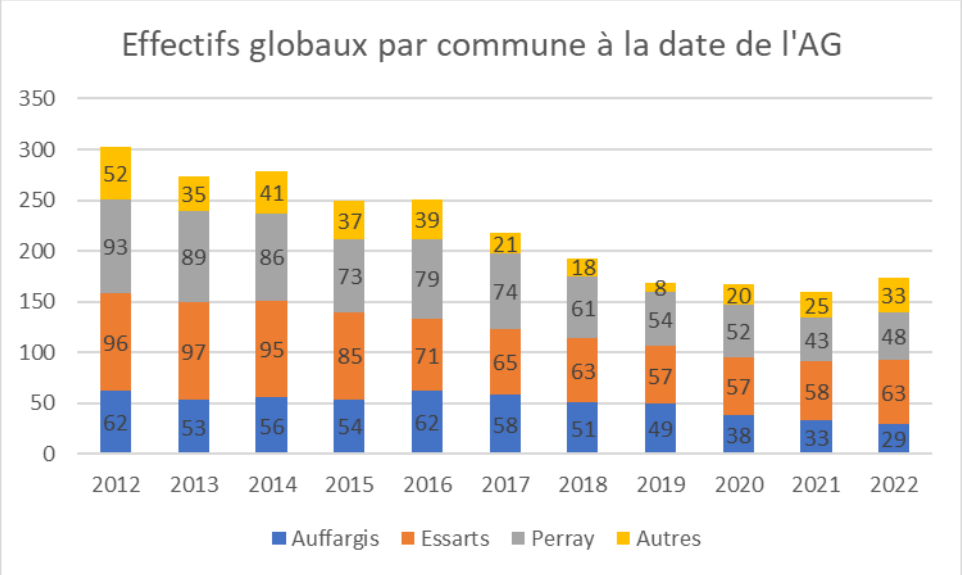

Les adhésions remontent presque dans toutes les villes mais la plus grosse croissance se fait sur les habitants hors des 3 communes.

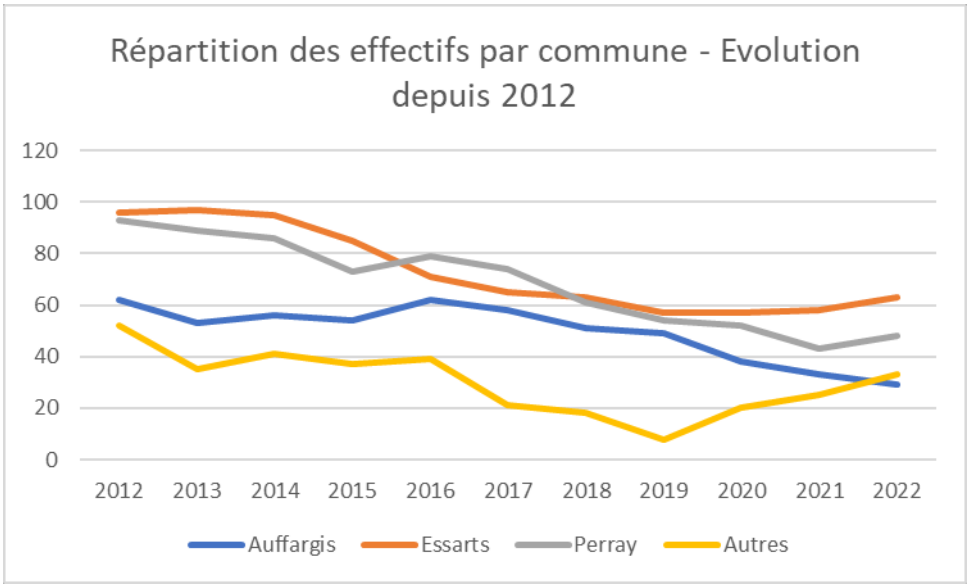

Pour les effectifs en musique, le constat est le même, avec une légère remontée des effectifs à la rentrée 2022.

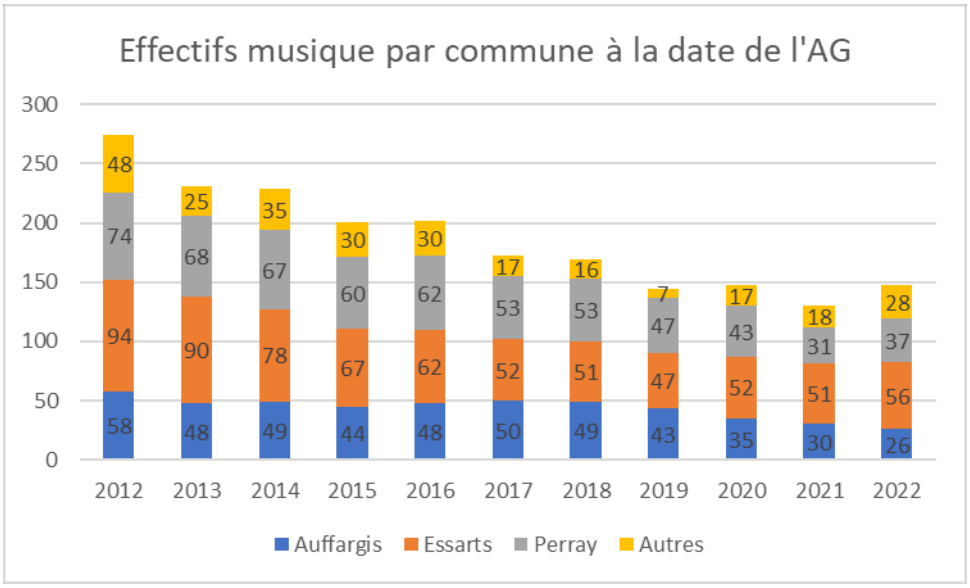

Pour le théâtre, nous avons connu des problèmes de stabilité des classes avec des mouvements de professeurs sur les années 2018 - 2019. Depuis 2019, notre professeure de théâtre a bien stabilisé l'activité. L'activité Marionnettes prend de l'essor et nous enregistrons un bel engouement pour cette activité depuis sa mise en route. En lien avec le pôle événementiel, le théâtre et les marionnettes sont de belles vitrines pour l'AIDEMA et nous travaillons à leur développement (voir subventions). Le graphique suivant montre l'évolution des effectifs dans ces disciplines.

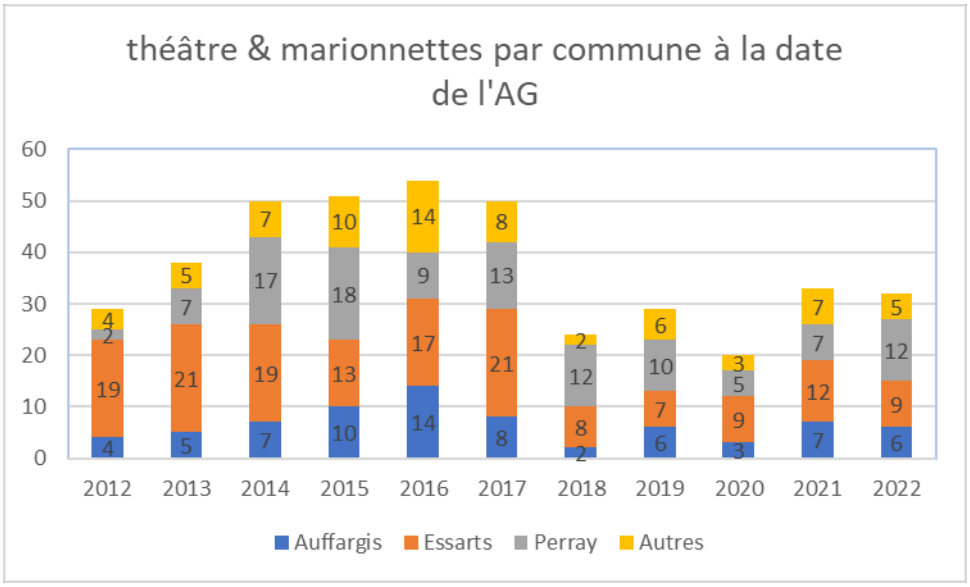

Au-delà du nombre d'adhérents, nous constatons cette année une belle croissance du nombre de débutants ce qui est très important puisque les débutants sont les élèves de demain
L'éveil musical reste stable avec 10 élèves à la rentrée 2022 (22 en 2017, 18 en 2018, 15 en 2019, 11 en 2020, 11 en 2021).

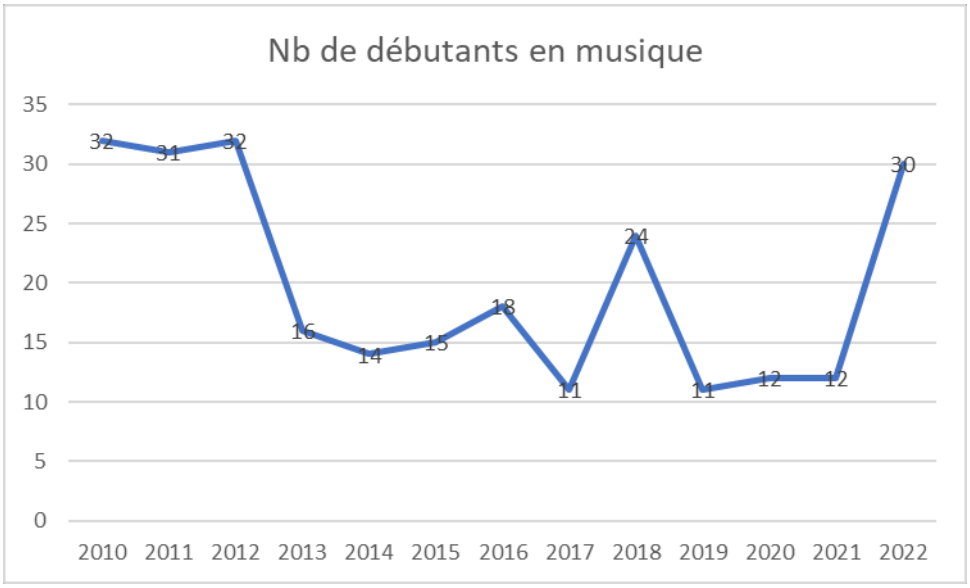

Nos démarches auprès de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires pour faire reconnaître que l'AIDEMA joue un rôle important dans l'enseignement, la pratique et la diffusion des arts avancent. L'objectif de ces démarches est de proposer des cours de musique et de théâtre aux mêmes tarifs que ceux du Conservatoire de Rambouillet (nos tarifs sont 50 % plus élevés aujourd'hui malgré nos frais de fonctionnement nettement plus bas). Nous espérons que le sujet avance bien en 2023.

La Présidente et le Directeur discutent constamment avec les élus municipaux pour assurer un fonctionnement pérenne de l'AIDEMA.

4. Enseignement et pratique des arts / pédagogie

Le Conseil d'Administration fixe les grandes orientations, met en place les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs et vérifie l'adéquation des résultats avec la ligne définie. Le Directeur, Olivier Depaix, est responsable de la mise en œuvre des orientations fixées par le CA. Il est assisté dans ses tâches par Virginie Bressis, Assistante Administrative.

a. Offre pédagogique

Sur l'année 2021 - 2022, l'école comptait 159 adhérents : 147 en musique et 20 en théâtre & marionnettes. L'offre pédagogique se compose de :

- **Cours individuels d'instruments** hebdomadaires encadrés par 12 professeurs de musique professionnels :
  - Accordéon par Marko Dordevic,
  - Batterie par Georges Evangelista,
  - Chant par Nathalie Cohen
  - Clarinette par Oleksandr Zhehalov,
  - Cuivres (trompette, trombone, cor d'harmonie, …) par Stéphane Chevy,
  - Flûte traversière, flûte à bec par Grégory Martens,
  - Guitare classique, guitare folk, guitare électrique par Nicolas de Rigal
  - Piano, claviers par Iwona Gadawska et Jean-Charles Gandrille,

  - Saxophone par Fabien Lacoste, remplacé par Pierre-Marie Bonafos en septembre 2022,
  - Violon, alto par Catherine Daparo,
  - Violoncelle par Augustin D'Oliveira ;
- **Cours collectifs** hebdomadaires encadrés par des professionnels :
  - Formation musicale, cycles 1 et 2, pour les élèves en cours d'instruments : 34 élèves encadrés par Laurence Confession, remplacée par Catherine Daparo et Augustin D'Oliveira en septembre 2022,
  - Formation musicale adultes : 4 élèves encadrés par Augustin D'Oliveira,
  - Classes d'éveil musical (3 à 6 ans) : 11 élèves encadrés par Augustin D'Oliveira,
  - Ateliers de découverte des instruments, encadrés par nos différents professeurs : 15 élèves inscrits en 2020 - 2021,
  - 3 classes de théâtre (enfants, adolescents et adultes) encadrées Cécile Flahaut : 20 élèves en 2020 – 2021 ;
- **Pratiques collectives** encadrées par des professionnels et ou des bénévoles :
  - Orchestre Sans Nom : 21 membres encadrés par Olivier Depaix,
  - Orchestre junior : 5 membres en 2020 – 2021, encadré par Catherine Daparo,
  - Chorale enfants : 9 enfants en 2020 - 2021, encadrée par Nathalie Cohen,
  - Atelier pop : 4 membres en 2020 - 2021, encadré par Mathieu Launay,
  - AIDEMA Jazz Band (AJB) : 6 membres en 2020 – 2021, encadré par Grégory Martens,
  - Atelier tango : 8 membres en 2020 - 2021, encadré par Catherine Daparo,
  - Ensemble de vents : 5 membres en 2020 - 2021 encadrés par Oleksandr Zhehalov,
  - Ensemble de guitares : 4 membres en 2020 - 2021, encadrés par Nicolas de Rigal,
  - Ensemble d'accordéons : 6 membres en 2020 - 2021, encadrés par Marko Dordevic,
  - Fanfare Fargugusses : 16 membres en 2020 - 2021, encadrée par Olivier Depaix,
  - Troupe de marionnettes « Silver Moustache » : 4 membres en 2020 - 2021 encadrée par Franck Doulliet, bénévolement,
  - Troupe de théâtre adultes Têtes de Litote encadrée par Martine Corbin bénévolement.

b. Equipe pédagogique

Tous les cours sont encadrés par des professeurs, **professionnels de la musique et du théâtre**. En début de saison 2021-2022, l'AIDEMA comptait 15 salariés : un directeur, une assistante de direction et 13 professeurs salariés, ainsi qu'une prestataire pour les cours de théâtre.

Tous les salariés sont sous la responsabilité du Directeur.

Nous avons plusieurs mouvements de salariés en 2021 - 2022 et à la rentrée 2022 : Pierre-Marie Bonafos remplace Fabien Lacoste pour les cours de saxophone. Laurence Confesson a démissionné en juillet 2022. Les cours de formation musicale sont repris par Catherine Daparao et Augustin d'Oliveira depuis la rentrée de septembre 2022. Nous remercions Fabien et Laurence pour leur engagement au sein de l'AIDEMA.

Les salariés auront tous leur prochain entretien professionnel à partir de 2023, ce qui permettra de mettre à jour le plan de formation des salariés.

c. Locaux et matériel

Tous nos cours et répétitions se font dans les locaux prêtés par les mairies de nos 3 communes d'implantation que nous remercions :

- Château de la Romanie : 21, rue de Rome aux Essarts-le-Roi,
- Mare au Loup : 14, rue de Houdan au Perray-en-Yvelines,
- Ecole de la Toucharderie : 2, rue du Perray-en-Yvelines à Auffargis.

Tout le matériel de l'AIDEMA est stocké dans ces locaux. Le matériel est réassuré tous les ans à la MAIF.

Nous discutons régulièrement avec les mairies de la qualité des locaux qui mériterait d'être améliorée sur de nombreux points. Nous faisons le maximum pour régler les problèmes les plus urgents nuisant au confort des élèves et aux conditions de travail des professeurs (chauffage, fuites d'eau, …) en partenariat avec les mairies.
Toutefois il semble peu probable que les projets importants d'amélioration des locaux aboutissent à brève échéance.

Nous assurons également l'entretien du matériel (réparations, accordage, …) de musique et de théâtre. Nous proposons des instruments à la location tous les ans, ainsi que le studio de la Mare au Loup. Malheureusement, nos difficultés financières chroniques nous empêchent d'assurer un entretien et un renouvellement optimal du parc instrumental.

5. Spectacles et diffusion

Après la crise sanitaire de 2020 et 2021, nous avons pu organiser nos évènements sur la saison 2021 – 2022.
Outre les événements purement liés à l'école nous organisons ou participons aux animations organisées par les villes et en particulier :
Marchés nocturnes, au Perray,
Participation marionnettes musicales au festival des mots à la Bergerie Nationale,
Beaujolais Nouveau,
Téléthon,
Lettre au père Noel,
Carnaval des Essarts,
Rencontres d'orchestres avec Bois Colombes etc ...
Contes musicaux : ceux-ci rencontrent de beaux succès depuis leur reprise en juin 2021. Sur la saison 2021 – 2022, 3 sessions ont été organisées dans les bibliothèques d'Auffargis, des Essarts, du Perray et de Vieille-Église : le 06/11/2021, le 05/02/2022 et le 04/06/2022.
Jazz in Auffargis : La dernière édition sous l'égide de l'AIDEMA a été organisée en novembre 2021. Ce festival vole désormais de ce ses propres ailes, sous l'égide d'une association dédié.

Au total une trentaine de spectacles ont été organisés au cours de la dernière saison.

Diffusion sur notre chaîne Youtube

Nos spectacles sont diffusés en direct sur notre chaîne YouTube et accessibles en visionnage.

6. Partenariats et conventions

La convention 2017-2020 nous liant aux communes d'Auffargis, Les Essarts-le-Roi et Le Perray-en-Yvelines a été reconduite tacitement en 2020. Nous rappelons que cette convention fixe les subventions octroyées par les communes. Elle ne prévoit aucune indexation des subventions, pour cause de restrictions budgétaires dans les collectivités locales. Etant donné que la masse salariale augmente tous les ans selon l'index réglementaire, les tarifs d'adhésion doivent augmenter tous les ans pour que l'association reste à l'équilibre. La grille tarifaire a été complètement revue en adéquation avec le nouveau projet associatif en septembre 2021. Les tarifs n'ont pas augmenté à la rentrée de septembre 2022 et nous avons demandé des augmentations des subventions aux com-

munes, afin de combler une partie du déficit de l'année. Malheureusement, seule la commun d'Auffargis a accepté d'augmenter sa subvention. A noter que les communes des Essarts et du Perray n'ont versé que la moitié de la subvention votée au cours de l'exercice budgétaire dans l'attente de la prise en compte financière de l'AIDEMA par la CART. Celle-ci devrait se concrétiser sur l'exercice 2022-2023 qui de ce fait aura un subventionnement mixte, une partie par nos trois communes et une partie par la CART.

Nous travaillons avec les équipes municipales pour réexpliquer la situation de l'AIDEMA et nos besoins de financement pour proposer des tarifs convenables, alignés sur ceux du conservatoire de Rambouillet, en vue de regonfler nos effectifs (adhésion et cours 50 % plus chers à l'AIDEMA alors que le coût de fonctionnement est largement plus faible). Les discussions avec la CART se poursuivent et devraient aboutir à un subventionnement complet par la CART à partir de l'année 2023 2024.

La Société Musicale du Perray offre des bourses pour les élèves qui s'engagent à jouer dans ses rangs : une bonne occasion pour les vents et percussions de pratiquer la musique d'ensemble tout en réduisant le coût des cours d'environ 40 %.

Le CA et le nouveau directeur sont mobilisés pour que l'AIDEMA continue à exister, à animer les communes et à maintenir le lien social entre ses membres.

7. Bilan financier 2021 - 2022

Le bilan financier de la saison 2021 - 2022 fait l'objet d'un rapport financier distinct, voté en Assemblée Générale. Le résultat de l'année 2021 2022 s'établit à -17 741 € avec une subvention de 5000€ FDVA et 6292 € de dons (Arpège + Atout Cœur + Chorale des Rigoles) mais manquent 10k€ des Essarts et 8284€ du Perray. Pour plus de détails, voir le rapport financier.

8. Projets -Saison 2022 - 2023

Dans la continuité des projets engagés l'an dernier, nous proposons de travailler sur les sujets suivants cette année :

a. Rapprochement de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires

Le projet de rapprochement avec la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires devrait se concrétiser en 2023.

Ce rapprochement devrait permettre de financer les projets sur lesquels nous travaillons depuis des années sans avoir les moyens de les mener à bien.

b. Politique RH

Une nouvelle politique de gestion des salariés a été mise en place cette année, en mettant les relations humaines et la gestion des compétences au cœur de nos activités. Elle se poursuivra sur la saison 2022 2023, en articulant cette politique avec la partie évènementielle de nos activités et en valorisant les professeurs par la mise en avant de leurs talents artistiques et pédagogiques. Nous mettrons en place la partie de l'avenant 182 de la convention collective qui prévoit de fixer à chaque salarié des objectifs qualitatifs à atteindre et travaillerons sur la formation des salariés nécessaire à la validation de ces objectifs.

c. Poursuite du déploiement d'OpenTalent

Nous avons décidé la mise en place d'un nouvel outil d'administration, OpenTalent, l'année dernière pour assurer la gestion de l'École. Nous assurerons le déploiement effectif de cet outil cette année, auprès des adhérents et des salariés. Il permettra de communiquer plus facilement, de gérer les inscriptions et les adhésions, de gérer le matériel de l'École, etc … Nous adapterons les procédures de l'Ecole au logiciel. Des communications sur le sujet seront faites au cours de l'année.

d. Satisfaction des adhérents et locaux

Cette année le taux de réinscription s'est bien amélioré par rapport aux années précédentes avec un taux de 35 % (il était de 50% en 2019) : nous restons vigilants sur le sujet de satisfaction des adhérents.

Les communes sont porteuses de projets pour la modification de nos locaux d'accueil (château de la Romanie et Mare au Loup en particulier). Nous travaillerons en étroite collaboration avec les élus pour que nos activités se déroulent dans des locaux adaptés.

e. Nouvelles activités

Nous accueillons cette saison la Chorale des Rigoles qui nous a rejoint en fin de saison précédente.

Une activité de création de grandes marionnettes devrait démarrer en début 2023

f. Projet Associatif

Le projet associatif a été entièrement refondu et fait l'objet d'un document séparé

9. Conclusion

Nos actions ces 2 dernières années pour augmenter le nombre des adhérents commencent à porter leurs fruits :

- Le nombre de débutants en musique est un indicateur particulièrement important pour l'avenir

Mais les motifs d'inquiétude restent :

- **Les subventions sont gelées** depuis plusieurs années malgré l'évolution du coût de la vie ce qui ne nous permet pas de faire tout ce que nous aurions besoin de faire pour recruter de nouveaux élèves (réparation d'instruments, améliorations des locaux, ...)
- Comme pour toutes les écoles artistiques associatives, **nos tarifs restent élevés** par rapport à ceux d'un conservatoire plus subventionné et cela reste un frein pour les moins favorisés de nos adhérents.

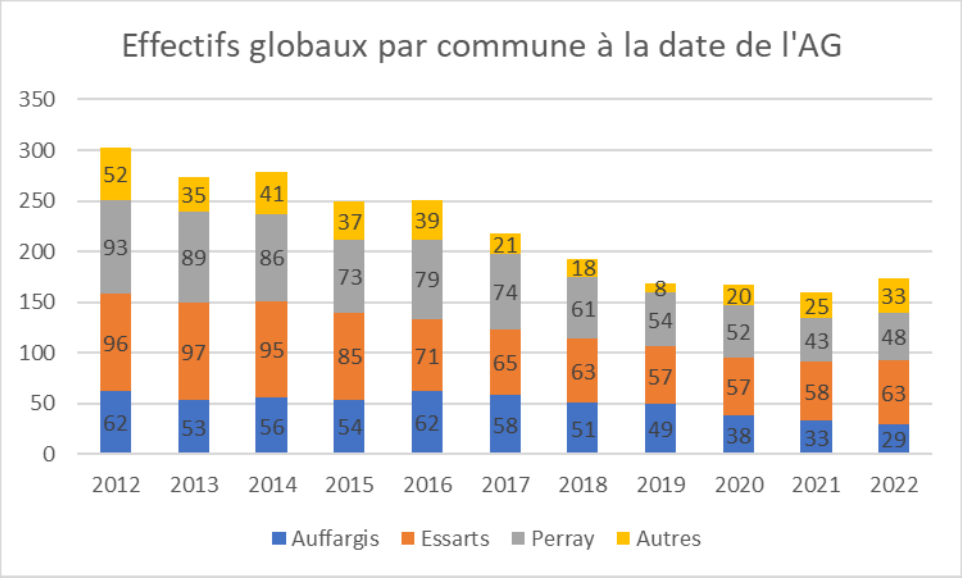

L'AIDEMA a besoin d'investissements (matériel, instruments) afin de conserver une offre attractive et de qualité pour les cours proposés

L'avancement de ces projets sera présenté à la prochaine Assemblée Générale.

Nous remercions toutes nos adhérentes et tous nos adhérents pour leur confiance et comptons sur leur soutien pour l'avenir de l'AIDEMA.

Rapport voté lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'AIDEMA, le 27/11/2022.

Sylvie Doulliet, Présidente AIDEMA